

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
17 MAI 2024

Date d'affichage de
convocation
17 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

2024-026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An, Deux Mille Vingt-Quatre

Le 27 mai,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Roberto DRAPRON, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERYN, Thérèse MALEM, Anne DEUDON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Laurence RENARD à Charles RENARD, Emilie STELLA à Chrystèle GUILLARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Yolande GROBON à Guérigonde HEYER, Patrick MARQUET à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Nicolas LARGESSE, Stéphane BOUCHARD à Thérèse MALEM.

Absente :
Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 MAI 2024

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de subvention de fonctionnement de l'association Secours Catholique des Yvelines d'un montant de 500 euros,

Objet :

**Demande de subvention de
l'association Secours
Catholique des Yvelines**

CONSIDÉRANT que l'association Secours Catholique des Yvelines n'a pas effectué d'intervention directe sur la commune par manque de bénévoles pendant deux ans,

CONSIDÉRANT que l'association Secours Catholique des Yvelines a repris une activité directe sur la commune depuis un mois mais qu'il n'est pas encore possible de mesurer l'impact de ses actions de solidarité en direction du public magnycois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1^{er} :** DÉCIDE d'accorder une subvention de 300 euros à l'association Secours Catholique des Yvelines pour contribuer à la mise en œuvre de leurs actions de solidarité en direction du public magnycois.
- **Article 2 :** DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2024.

Cette délibération est adoptée par :

- **25 voix « Pour »**

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Etienne DERVYN).

- **3 Abstentions :**

(Thérèse MALEM, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **29 MAI 2024**

Certifiée exécutoire le : **29 MAI 2024**

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

B. HOUILLON

F. DULAC